

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 juillet 2019 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 6	Représentés : 1	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 4 juillet 2019		<u>Date de la séance</u> : 9 juillet 2019	
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Étaient absents représentés</u> : Dominique LAGONOTTE a donné procuration à Lisa FRYK			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
<u>Secrétaire de séance</u> : Gérard BOUSQUET		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 9 juillet 2019 à 20h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Monsieur BOUSQUET qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2019-07/12 Approbation du Zonage d'Assainissement de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les spécificités du zonage d'assainissement et les conclusions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce zonage qui sera annexé au PLU.

2019-07/13 Demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire rappelle les travaux déjà réalisés par la commune pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux bâtiments publics. La validation de l'agenda concerne des projets complémentaires (comme la rampe d'accès à la mairie) dont la réalisation va s'étaler sur 3 ans (2019 à 2021).

Monsieur le maire annonce que la subvention de 50% pour la mise aux normes de sanitaires de la salle communale a été versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à présenter la demande de validation de l'agenda à l'Ad'AP.

2019-07/14 CCPL - Modification des statuts

Cette modification porte sur le groupe des compétences optionnelles « politique du logement et du cadre de vie ». Monsieur le maire explique que cette modification des statuts est liée au changement de propriétaire du foyer-logement (63 studios) situé à Briis sous Forges, établissement qui va devenir propriété de cette commune. Compte-tenu des frais de rénovation importants assumés par la CCPL, la propriété de cet établissement aurait pu être attribuée directement à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver cette modification des statuts et se prononce pour l'abstention à l'unanimité.

2019-07/15 Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) - Révision des statuts

Les modifications portent sur les missions du SYORP (*SYndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle*) que pour les parties du territoire du SYOP qui relevaient auparavant du SIHA (*Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours*) et du SIBSO (*Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge*) et sur la compétence GEMAPI (*GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations*) exercée par le SIAHVY sur les rigoles du Plateau de Saclay qui ne sera effective qu'à compter de la date de dissolution du SYB,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette modification des statuts portant sur la réattribution de missions entre syndicats.

2019-07/16 Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 410 euros (soit 1 euro par habitant) à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de ce symbole de l'identité nationale.

Information sur le PCS - Plan Communal de Sauvegarde

Chaque commune a l'obligation de constituer et de maintenir à jour un Plan Communal de Sauvegarde décrivant les risques de tous types pour la population et les biens (survol vers la piste 4 d'Orly, traversée d'une conduite de gaz haute pression, lignes à haute tension, etc...) et présentant les actions et les acteurs à joindre en cas de catastrophe naturelle ou d'accident majeur. Ce PCS est à transmettre aux autorités et services de secours pour faciliter leurs interventions.

Monsieur le Maire résume le contenu de ce document et complète la liste des acteurs référencés.

2019-07/17 Avis sur les installations classées de la Société des Matériaux de la Seine (SMS) sise à Marcoussis

La SMS, installée depuis longtemps à Marcoussis, à proximité de l'autoroute, prévoit l'exploitation d'une nouvelle plateforme de transit pour la valorisation des matériaux de BTP. Cette exploitation n'apportant aucune nuisance sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de la société SMS.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* Contrat d'entretien des canalisations : Une extension de ce contrat avec Suez est en négociation pour prendre en charge une station de relevage et de nouveaux tronçons.

* Défrichage d'un terrain à l'entrée de Villeziers près du rond-point de l'Essouriau : Ce terrain appartient au département qui a la responsabilité de son entretien. La commune a demandé un creusement des fossés entourant ce terrain (pour éviter les occupations sauvages) et envisage à cette occasion des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de surface.

* Modification du PLU : des réunions sont prévues en mairie cet été pour affiner et hiérarchiser les projets, secteurs par secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.